F.C.A. - Fiduciaire Conseil & Audit
61 Rue des Sorkhos
B.P. 07 - NIAMEY
Tél. : 20 - 73 - 38 - 13 - Fax : 20 - 73 - 51 - 95

MAZARS NIGER
Immeuble Euro World
Plateau 1 - NIAMEY
Tél. : 20 72 37 20

BANK OF AFRICA NIGER
(BOA NIGER)

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 13 000 000 000 F CFA
SIEGE SOCIAL, IMMEUBLE BOA NIGER
B.P. 10 973 - NIAMEY (NIGER)

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849 DE L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS
PERIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes, et en application des dispositions de l'article 849 de l'Acte Uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous vous présentons notre attestation relative au tableau d'activité et de résultat, et au rapport d'activité de BOA Niger, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

Responsabilité du Conseil d'Administration à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions de l'article 850 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Responsabilité des professionnels en exercice

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activités et de résultat et ce rapport semestriel sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au terme de nos travaux, nous vous présentons ci-après nos principales conclusions.

Conclusions de nos travaux

A la date de ce rapport, nos conclusions sont résumées comme suit :

- **Comptes internes au 30 juin 2021**

Le compte d'attente 372500 « Effet manuel » comprend deux transactions anciennes de plus de deux ans affichant un solde débiteur de **F CFA 246 millions**. Cette créance n'a pas été justifiée et aurait dû faire l'objet de constitution de provision d'égal montant.

En date du 09 septembre 2021, la Banque a produit un état de régularisation des transactions concernées mais dont nous n'avons pas pu évaluer l'impact final.

- **Indemnités de fin de carrière**

La provision pour retraite comptabilisée au 30 juin 2021 est de F CFA 3 239 millions sans prise en compte du congé libératoire de fin de carrière. La Banque n'a pas appliqué pour l'évaluation de cette provision la méthode actuarielle recommandée par le SYSCOHADA pour les entités d'intérêt public. La Banque n'a pas non plus comptabilisé la provision pour charges de congés à payer au 30 juin 2021.

En date du 08 septembre 2021, la Banque a effectué l'évaluation de la provision pour retraite selon la méthode actuarielle en gestion interne et a comptabilisé une reprise de provision pour un montant de F CFA 1 446 millions. Elle a également comptabilisé la provision pour congés à payer à fin août 2021 pour un montant de F CFA 200 millions.

Sur la base de notre examen limité, et après prise en compte des éléments figurant aux points ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport semestriel ci-joints n'ont pas été établis, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de l'article 850 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

F.C.A - FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT	**MAZARS NIGER**
EXCO - FCA FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT Membre EXCO AFRIQUE	MAZARS NIGER SA 2è Etage Tél 20 72 37 20 Immeuble Euro World Plateau 1
Nouhou TARI *Associé-Gérant* *Expert-Comptable diplômé*	Sirage SANI BAKO *Associé-Administrateur Général* *Expert-Comptable diplômé*

Fait à Niamey, le 16 septembre 2021